LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER PERPIGNAN

COTECH N°15

MONTPELLIER, 20 SEPTEMBRE 2017

-

ORDRE DU JOUR

+ INTRODUCTION (Hervé de Tréglodé)
+ DOSSIERS DUP ET PIG (SNCF Réseau)
+ CALENDRIERS (DIT / DREAL)
+ BESOINS FINANCIERS (SNCF Réseau)
+ FINANCEMENT (Hervé de Tréglodé)
+ POINTS DIVERS

ORDRE DU JOUR

+ INTRODUCTION (Hervé de Tréglodé)
+ **DOSSIERS DUP ET PIG (SNCF Réseau)**
+ CALENDRIERS (DIT / DREAL)
+ BESOINS FINANCIERS (SNCF Réseau)
+ FINANCEMENT (Hervé de Tréglodé)
+ POINTS DIVERS

LES OBJECTIFS DE LA LNMP

+ **DÉSATURER** l'artère littoral de l'Occitanie par la création d'un doublet de ligne,
+ **DÉVELOPPER** la mobilité quotidienne par le mode « fer »
+ **FAVORISER** le report modal, pour les voyageurs et pour le fret (corridor multimodal méditerranée)
+ **RAPPROCHER** les territoires régionaux en améliorant le maillage du RFN et en diminuant les temps de trajet, notamment sur la transversale Sud (Bordeaux - Nice / Montpellier - Toulouse)
+ **INSCRIRE** la région dans l'Europe de la grande vitesse

LA DÉCISION MINISTÉRIELLE N°4 du 1er février 2017

Contexte

+ Changement de jurisprudence (annulation DUP LGV Poitiers – Limoges par le CE)
+ Prise en compte des recommandations de la Commission « Mobilité 21 » et de l'observatoire de la saturation ferroviaire entre Nîmes et Perpignan – Rapport n°009771-01 de mai 2016 du CGEDD

Les Conséquences

+ Réalisation phasée de la LNMP, avec une 1ère phase Montpellier-Béziers (liaison mixte fret et voyageurs)
+ Actualisation du PIG, sur l'intégralité de la LNMP, sur base du fuseau retenu dans la DM n°3

-

PROJET COMPLET

1ÈRE PHASE
MONTPELLIER- BÉZIERS

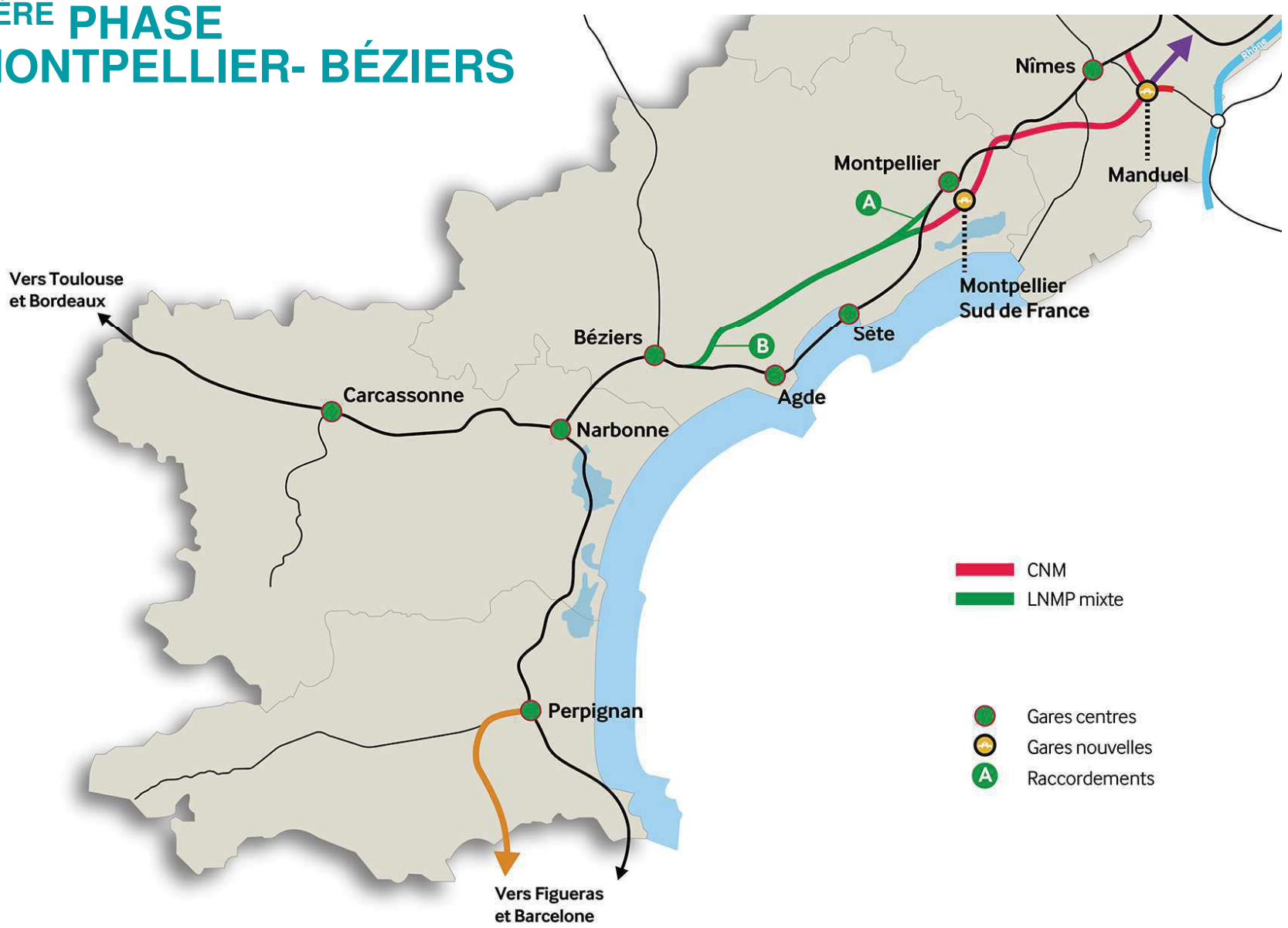

PÉRIMÈTRE ENQUÊTE UTILITÉ PUBLIQUE / PÉRIMÈTRE ÉTUDE D'IMPACT

+ **Décalage entre le périmètre de l'enquête d'utilité publique** (périmètre de la 1ère phase Montpellier - Béziers pour laquelle la DUP est sollicitée **ET** périmètre des collectivités territoriales consultées)

  et le périmètre de l'étude d'impact (périmètre de la LNMP complète)

➡ Résulte de l'articulation entre le *Code de l'Expropriation* (art. L.1) et le *Code de l'Environnement* (art. L.123-2)

➡ Conséquences :

- Consultation des collectivités sur le périmètre de la 1ère phase uniquement
- Reprise du dossier support à l'enquête avec réorganisation partielle (cf. diapos suivantes)

-

ORGANISATION DU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

Périmètre	DEUP 2017	Contenu des pièces
DUP	Pièce A	Guide de lecture et glossaire
DUP	Pièce B	Objet de l'enquête, informations juridiques et administratives
DUP	Pièce C	Plan de situation
DUP	Pièce D	Notice explicative et justification de l'utilité publique
Projet Complet	Pièce E	Plan Général des Travaux (PGT)

ORGANISATION DU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

Périmètre	DEUP 2017	Contenu des pièces
Projet Complet	Pièce F	**Etude d'impact** •Pièce F1 : Résumé non technique •Pièce F2 : Description du projet •Pièce F3 : Etat initial global •Pièce F4 : Description des solutions de substitution (comparaison des variantes) •Pièce F5 : Impacts et mesures global •Pièce F6 : Méthodologie •Pièce F7-A : Evaluation enviro. - 1ère phase du projet •Pièce F7-B : Evaluation enviro. - phases ultérieures •Pièce F8 : Evaluation des incidences Natura 2000 ○Pièce F8-A : Evaluation Natura 2000 - 1ère phase ○Pièce F8-B : Evaluation Natura 2000 - phases ultérieures •Pièce F9 : Auteurs des études

ORGANISATION DU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

Périmètre	DEUP 2017	Contenu des pièces
Projet Complet	Pièce G	Evaluation économique et sociale du projet complet phasé
DUP	Pièce H	Mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes concernées par la 1ère phase du projet
DUP	Pièce I	Avis obligatoires
DUP	Pièce J	Annexes

MODIFICATIONS APPORTÉES AU DOSSIER DUP DE 2016

+ **Application de la réforme des évaluations environnementales**

  Ordonnance du 3 août 2016 et son décret d'application n°2016-1110 du 11 août 2016 – modifications des règles, applications à l'évaluation environnementale des projets

+ **Décision Ministérielle n°4 du 1er février 2017**

  Justifier l'utilité publique de la 1ère phase **et** du projet complet (*cf étude d'impact*)

+ **« Mise à jour » des dossiers MECDU**

  Prise en compte des modifications des documents d'urbanisme intervenues depuis avril 2016

RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

€ 2 012	LNMP Phase 1 ★ Montpellier-Béziers	LNMP Phasé 3 phases	LNMP complet
VAN-SE (M€)	2 544	8 905	8 501
VAN /€ investi	0,81	1,25	0,9
VAN /€ public dépensé	1,2	3,13	1,77

★ *Scénario limité au projet Montpellier-Béziers – la suite n'est pas réalisée*

+ Les 3 options de projet présentent un **bilan pour la collectivité très positif** compris entre 2.5 milliards € et 8.9 milliards €.

+ Ces diverses options de projet sont donc créatrices de valeur pour la collectivité

-

ORGANISATION DU DOSSIER PIG

§	Contenu	Commentaire
1	Contexte général du projet et objectif	Pourquoi un nouveau PIG ? • 30 % du tracé modifié • Application de la DM n°4 • Mauvaise retranscription du PIG 2000 dans les documents d'urbanisme de certaines communes • PIG 2000 obsolète dans l'Hérault
2	Contexte administratif, règlementaire et juridique	• Rappel des décisions antérieures • Présentation de la procédure PIG
3	Justification de l'utilité publique du projet	Identique au contenu de la notice explicative du DEUP (projet complet)

RÉSEAU

ORGANISATION DU DOSSIER PIG

§	Contenu	Commentaire
4	Présentation du projet	Synthèse de la pièce F2 du DEUP
5	Annexes	• DM n°3 et n°4 • Cartographies du projet complet au sein des SCoT • Cartographies des ER par communes • Attestations de publications de la DM n°4 ?

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS - CARTOGRAPHIE

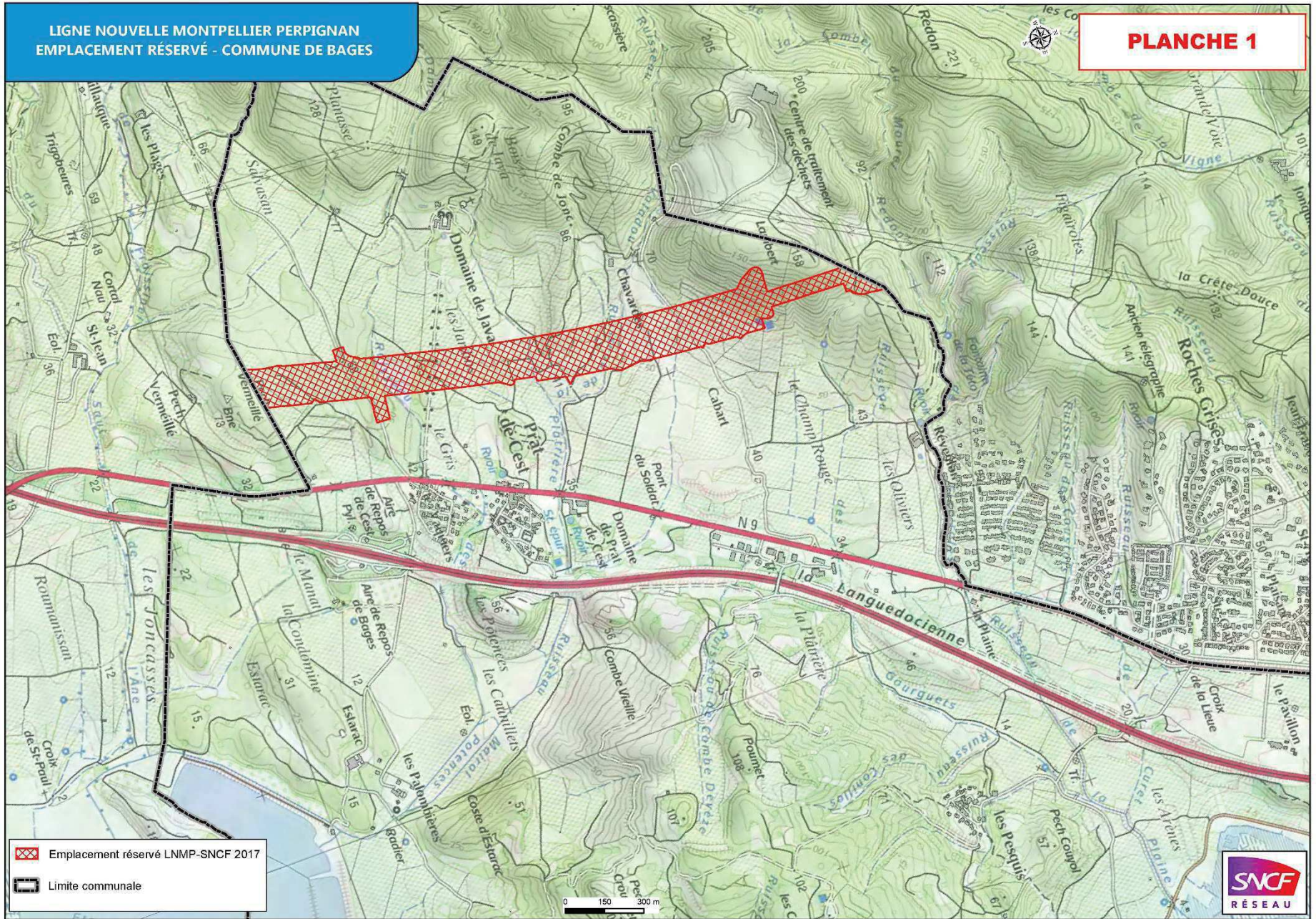

ORDRE DU JOUR

+ INTRODUCTION (Hervé de Tréglodé)
+ DOSSIERS DUP ET PIG (SNCF RÉSEAU)
+ **CALENDRIERS (DIT / DREAL)**
+ BESOINS FINANCIERS (SNCF RÉSEAU)
+ FINANCEMENT (Hervé de Tréglodé)

-

PROCÉDURES PRÉALABLES À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE DE LA SECTION MONTPELLIER - BEZIERS

- Constat par le nouveau gouvernement d'un **déficit massif de financement des investissements de transport pour les prochaines années**.

- En conséquence, il faut donc définir des priorités, et pour cela repartir des besoins prioritaires des Français et des territoires. La priorité doit être donnée aux transports du quotidien et, pour cela, à l'entretien et la régénération des réseaux existants : "***la mobilité pour tous, dans tous les territoires***".

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

PROCÉDURES PRÉALABLES À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE DE LA SECTION MONTPELLIER - BEZIERS

- A la suite de l'annonce de la « pause » dans les grands projets d'infrastructure en raison de l'écart entre les besoins et les financements disponibles, l'objectif du gouvernement est de préparer la **programmation des investissements et de leurs financements qui sera soumise au Parlement début 2018 dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités.**
- Afin de préparer cette loi, **les « Assises de la mobilité » ont été lancées le 19 septembre par la Ministre en charge des transports, en présence du Premier ministre.** En s'appuyant sur les conclusions de la mission « Mobilité 21 » et en les actualisant, les Assises de la mobilité ont pour objectif de **préparer la planification sur 10 ans des investissements d'infrastructures (projets nouveaux et modernisation des réseaux existants), avec une programmation détaillée et financée sur chacune des 5 premières années.**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

ASSISES DE LA MOBILITÉ

ACTUALISATION DU PROJET D'INTÉRÊT GÉNÉRAL 1

- Périmètre : ensemble du projet LNMP

- Origine : un PIG ancien pris en 2000 puis renouvelé sur la base du tracé de 1995

- Dispositif réglementaire : Arrêté préfectoral pour une durée maximale de 3 ans renouvelable sans limite

- Effets : il ouvre droit à une mise en demeure d'acquérir dès traduction dans les documents d'urbanisme

- Situation actuelle :
  - Un outil en décalage avec le tracé actuel :
  - Un outil fragilisé :
    - PIG non reconduit dans l'Hérault,
    - une reconduction hors délais en janvier 2016 dans l'Aude et les Pyrénées Orientales

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

ACTUALISATION DU PROJET D'INTÉRÊT GÉNÉRAL 2

Le tracé issu de la décision ministérielle n°3 du 29/01/16 reprend à 70 % les emprises du PIG historique :

- Des conséquences sur les acquisitions foncières
- Des conséquences sur l'aménagement du territoire

Une volonté d'afficher la globalité

du projet dans un contexte de

réalisation phasée

COPIL du 26/10/16 et DM n°4 du 01/02/17

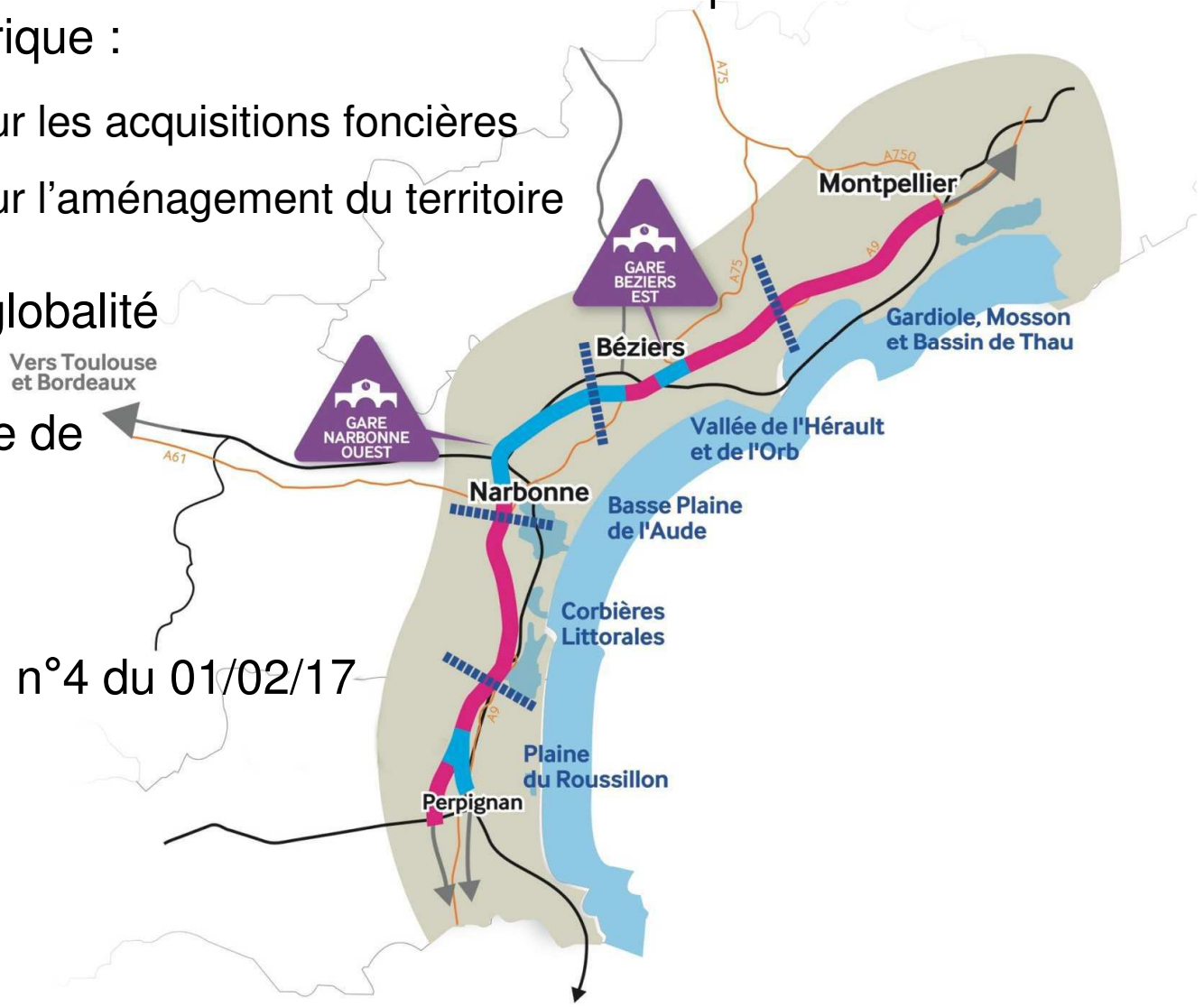

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

ACTUALISATION DU PROJET D'INTÉRÊT GÉNÉRAL 3

- Une demande d'élus locaux du sud du tracé de différer la démarche après les différentes périodes électorales

- Des rencontres au printemps avec les services instructeurs DDTM/Préfectures

- Le lancement d'une démarche coordonnée entre les 3 départements en septembre 2017 en vue de définir un cadrage pour la prise d'un arrêté inter-préfectoral

- Planning prévisionnel et procédure :

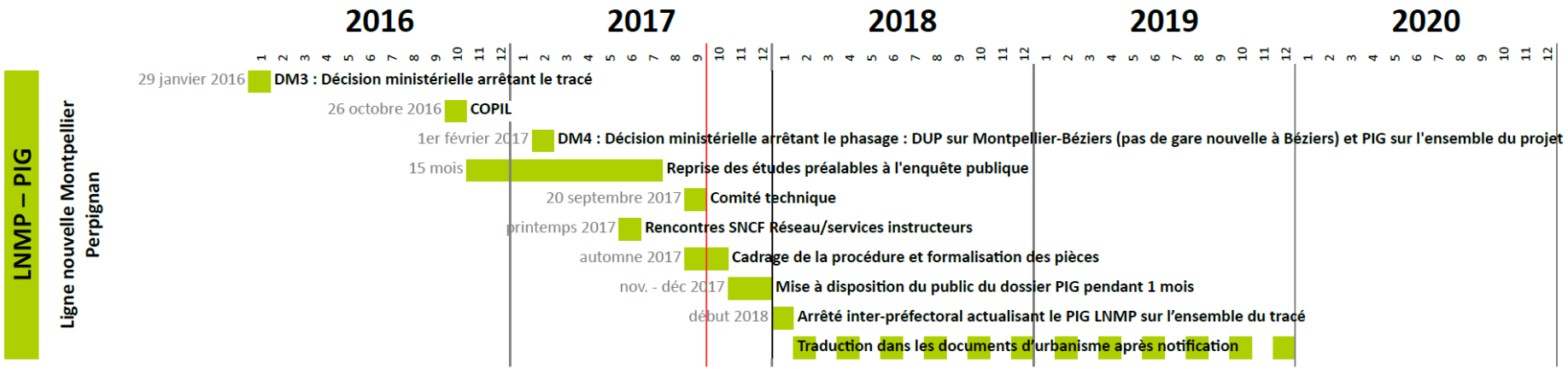

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

ORDRE DU JOUR

+ INTRODUCTION (Hervé de Tréglodé)
+ DOSSIERS DUP ET PIG (SNCF RÉSEAU)
+ CALENDRIERS (DIT / DREAL)
+ **BESOINS FINANCIERS (SNCF RÉSEAU)**
+ FINANCEMENT (Hervé de Tréglodé)

RAPPEL DU PROTOCOLE - CADRE DE 2011

+ **COÛT TOTAL DE LA PHASE « *ENQUÊTE PUBLIQUE* » POUR DUP**
  Etudes, Concertation, dossiers règlementaires + déroulement de l'EP jusqu'au décret DUP : **42 M€**

+ **CFI N°1 : 17,30 M€**

+ **CFI N°2 : 15,05 M€**

} **32,35 M€**

➡ Manque **10 M€** pour la phase *« Enquête publique »*

+ Extrait protocole – cadre :

*« Les discussions avec d'autres collectivités territoriales seront poursuivies d'ici fin 2012 afin de compléter le plan de financement jusqu'à hauteur du coût total arrêté (…). Une **troisième convention** sera alors conclue entre L'Etat, RFF, la Région Languedoc-Roussillon et ces autres collectivités territoriales afin de financer le solde des études correspondant à l'élaboration des dossiers réglementaires, notamment **le dossier d'enquête publique, et la tenue de l'enquête** »*

-

SYNTHÈSE FINANCIÈRE DU VOLET « ÉTUDES »

+ CFI N°1 : 17,30 M€ SOLDÉE

+ CFI N°2 : 15,05 M€ SOLDE À VENIR

	Précédent 10/2016	Etat au 15/09/17	Etat prévisible au 31/12/17
Engagé	11,71 M€	15,12 M€	15,40 M€
Facturé	8,02 M€	12,39 M€	13,97 M€
Reste à facturer	3,69 M€	2,73 M€	1,43 M€
Solde	3,34 M€	-0,07 M€	-0,35 M€

-

SYNTHÈSE FINANCIÈRE DU VOLET « ÉTUDES »

+	**PRÉVISIONNEL CFI N°3**	**10 M€**	
•	PHASE « Enquête Publique »	2 M€	
•	ÉTUDES	4,6 M€	
•	FRAIS MOA	3,4 M€	(T4 2017 à T2 2020)

SUIVI DE L'ACTIVITÉ FONCIÈRE AU 1ER SEPTEMBRE 2017

ETAT DES ACQUISITIONS RÉALISÉES DEPUIS 1995

(ACTES DÉPENSÉS)

Départements	Nombre de propriétés acquises	Surface acquise (ha)	Nombre de bâtis
11	3	3,2	0
34	83	122,3	22
66	3	115,5	3
TOTAL	**89**	**241**	**25**

-

SUIVI DES ACTIVITÉS FONCIÈRES AU 1ER SEPTEMBRE 2017

ETAT DES ACQUISITIONS EN COURS

(promesses de vente engagées)

Dpt	Promesse de vente en cours	Surface en (ha)	Nb de bâtis
11	0	0	0
34	20	9,2	6
66	0	0	0
TOTAL	**20**	**9,2**	**6**

ETAT DES MISES EN DEMEURE REÇUES

(prévisionnel à engager)

Dpt	Mise en demeure en cours	Surface en (ha)	Nb de bâtis
11	3	10,8	0
34	34	48	11
66	3	2	2
TOTAL	**37**	**60,8**	**13**

-

SUIVI FINANCIER DE L'ACTIVITÉ FONCIÈRE

+ CFI N°1 : 3,8 M€ - SOLDÉE

+ CFI N°2 : 20 M€ - SOLDE PROCHAIN

Suivi de la CFI n°2	Précédent 13/10/2016	Etat au 01/09/2017	Prévision au 31/03/2018
Dépensé	11,3 M€	15,81 M€	20 M€
Engagé	3 M€	1,40 M€	3,8 M€
Prévisionnel à engager	5,74 M€	8,04 M€	À minima 1,45 M€
Solde	-0,04 M€	-5,25 M€	À minima -5,25 M€

+ Au 31 octobre 2017 : la CFI N°2 sera engagée en totalité
+ Au 31 mars 2018 : la CFI N°2 sera dépensée en totalité

➡ **NÉCESSITÉ D'UNE NOUVELLE CFI AF - 10 M€**

DOSSIER FONCIER SUR VILLENEUVE-LES-BEZIERS

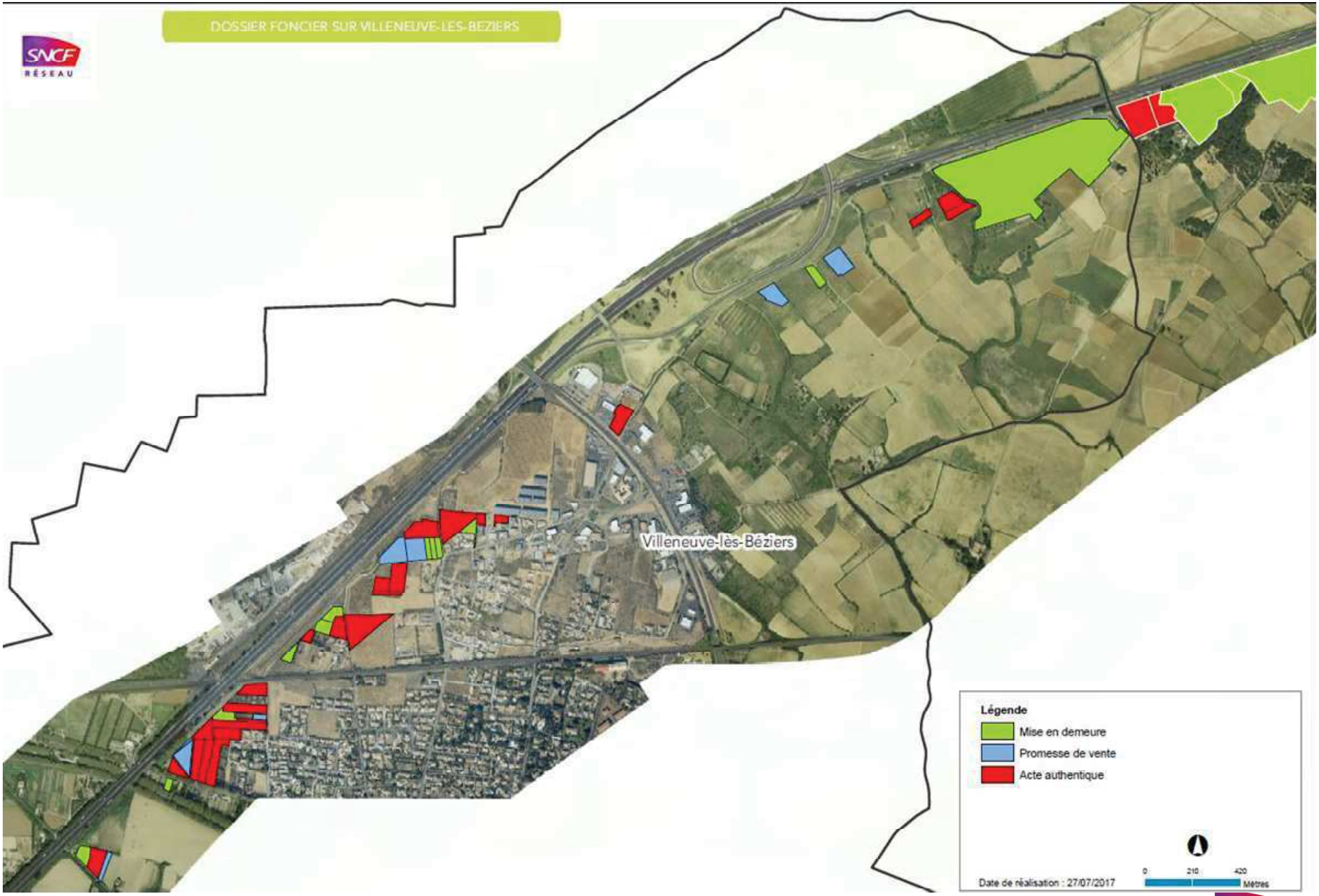

–

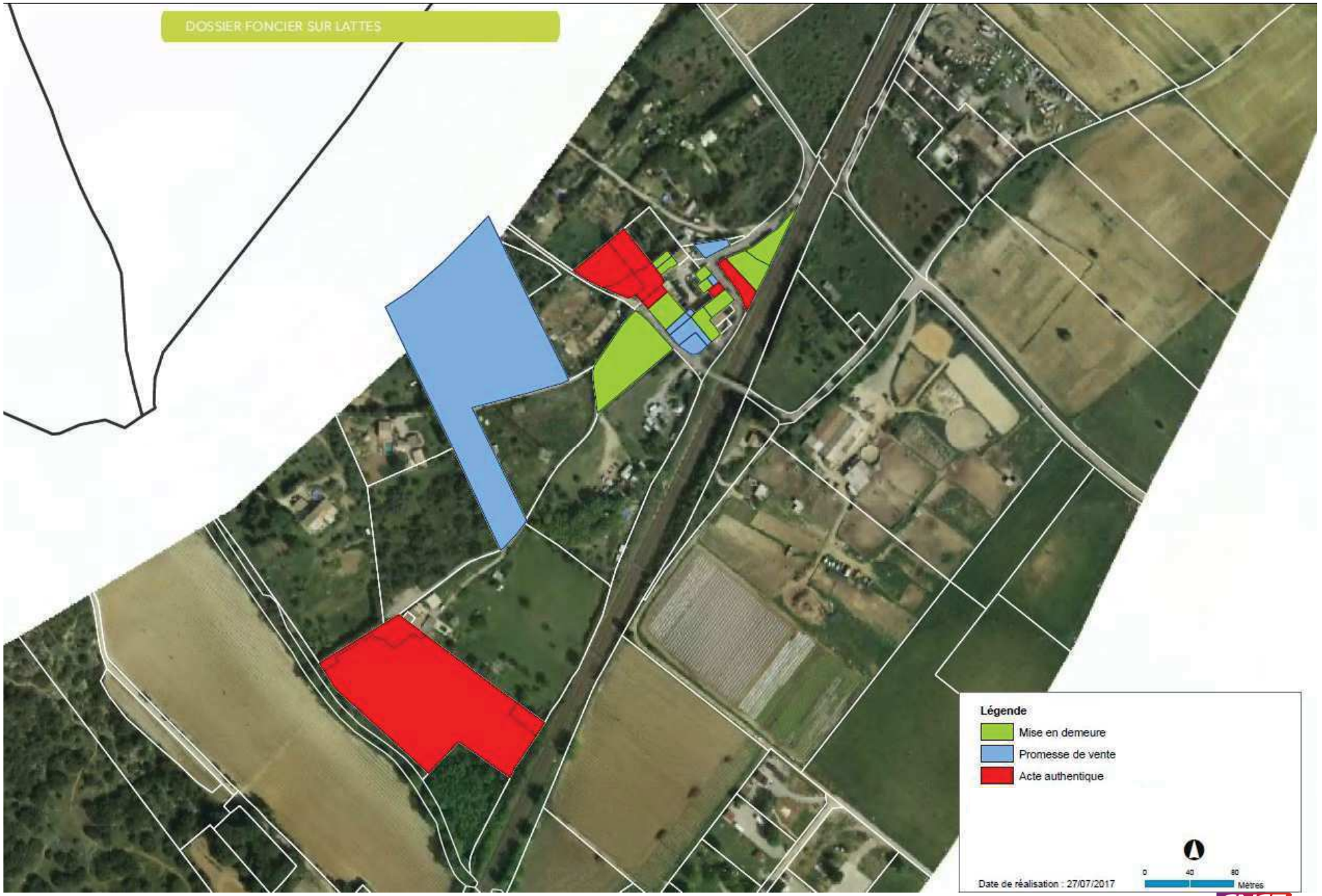
DOSSIER FONCIER SUR LATTES
Légende
Mise en demeure
Promesse de vente
Acte authentique
0
40
80
Mètres
Date de réalisation : 27/07/2017

–

DOSSIER FONCIER SUR NISSAN-LEZ-ENSERUNE
Nissan-lez-Enserune
Légende
Mise en demeure
Promesse de vente
Acte authentique
0
400
800
Mètres
Date de réalisation : 26/07/2017

SNCF RÉSEAU

ORDRE DU JOUR

+ INTRODUCTION (Hervé de Tréglodé)
+ DOSSIERS DUP ET PIG (SNCF Réseau)
+ CALENDRIERS (DIT / DREAL)
+ BESOINS FINANCIERS (SNCF Réseau)
+ **FINANCEMENT (Hervé de Tréglodé)**
+ POINTS DIVERS

-

ORDRE DU JOUR

- INTRODUCTION (Hervé de Tréglodé)
- DOSSIERS DUP ET PIG (SNCF Réseau)
- CALENDRIERS (DIT / DREAL)
- BESOINS FINANCIERS (SNCF Réseau)
- FINANCEMENT (Hervé de Tréglodé)
- **POINTS DIVERS :**
  - **Information sur les enjeux « sites et paysage » suite au rapport de M. Boyer de décembre 2015**